



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
4 novembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix Cinquième session Formation République centrafricaine

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur sa mission en République centrafricaine, du 10 au 15 octobre 2011

I. Principales conclusions et difficultés majeures

1. Une délégation de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix dirigée par Jan Grauls, Président de la formation, s'est rendue en République centrafricaine du 10 au 15 octobre 2011. Elle était composée des représentants du Bangladesh, de la Belgique, de la France, du Gabon, de la République centrafricaine, de l'Union européenne, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Le mandat de la mission, qui a été approuvé par la formation, figure en annexe au présent rapport.

2. La délégation a été informée de la situation sur le terrain par le Représentant spécial du Secrétaire général et les chefs de section du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) et elle a rencontré le Chef de l'État, le Premier Ministre, le Ministre d'État chargé de la planification, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre chargé du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), le Ministre de la justice, le Président de l'Assemblée nationale et le Médiateur national. Elle a aussi rencontré les membres du Comité directeur chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, du Comité sectoriel de la réforme du secteur de la sécurité, du Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix et du Comité des partenaires extérieurs (COPESPOD), ainsi que des ambassadeurs africains, le Chef de la délégation de l'Union européenne et des représentants de la société civile. Elle a aussi participé à la session d'ouverture des consultations sur la justice et l'état de droit en République centrafricaine organisées à l'Assemblée nationale par l'Action mondiale des parlementaires, à l'occasion de laquelle son président a fait une déclaration. Elle a aussi visité la prison centrale de Ngaraba, à Bangui, et effectué une visite sur le terrain à N'Délé (nord-ouest).

3. En ce qui concerne la situation sur le plan de la sécurité, la délégation a été informée qu'un accord de cessez-le-feu avait récemment été signé entre l'Union des



forces démocratiques pour le rassemblement et la Convention des patriotes pour la justice et la paix, le seul groupe rebelle d'importance à ne pas participer au processus de paix, dont on attendait désormais qu'il signe bientôt l'Accord de paix global de Libreville et prenne part au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Elle a aussi appris que le Front populaire pour le redressement, milice tchadienne très bien équipée dirigée par Baba Laddé, représente à l'heure actuelle la principale menace contre la sécurité. Les négociations entre Baba Laddé et les Gouvernements centrafricain et tchadien concernant son rapatriement au Tchad ont échoué et Baba Laddé a recruté de nouveaux combattants en République centrafricaine (des nationaux et des étrangers appartenant à différents groupes ethniques). L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) constitue aussi une menace pour la population, en particulier dans le sud-est du pays, bien que les autorités centrafricaines affirment que sa capacité de nuisance est désormais moindre. L'Union africaine n'a pas encore mis en œuvre la stratégie qu'elle a formulée pour en venir à bout.

4. En ce qui concerne la présence dans le centre et le nord du pays de la force de maintien de la paix sous-régionale de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), le Gouvernement centrafricain s'est dit confiant que le renforcement des Forces armées centrafricaines (FACA) devrait permettre à la mission de se retirer dans un délai de deux ans. Tout en reconnaissant que le pays devrait être encouragé à davantage prendre en main la situation en matière de sécurité, des représentants de la communauté internationale ont dit craindre un vide sécuritaire après l'expiration du mandat en cours de la MICOPAX en 2013. Le Chef de l'État n'a toutefois pas exclu la prorogation du mandat.

5. Conformément au mandat de la mission, le Président a rappelé aux autorités centrafricaines les engagements pris par leur gouvernement en matière de réforme électorale, d'état de droit, de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, comme annoncés par le Premier Ministre dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, en mai 2011, et réaffirmés lors de la Table ronde des partenaires, à Bruxelles, en juin 2011. Il a aussi déploré le rétrécissement de l'espace politique depuis les élections de 2011 et souligné la nécessité de mener de vastes consultations avec l'ensemble des forces politiques et des acteurs de la société civile. La communauté internationale est d'avis que, compte tenu de l'importante majorité parlementaire dont il dispose, le parti au pouvoir devrait mener une politique d'ouverture et permettre à l'opposition de se réunir et de s'exprimer librement. Le Président a déclaré que le Gouvernement prendrait des mesures pour concrétiser ses engagements avant l'exposé qui serait fait au Conseil de sécurité sur la situation en République centrafricaine en décembre 2011, ce qui permettrait au Conseil de prendre note de ces mesures dans une déclaration présidentielle et encouragerait la communauté internationale à continuer d'aider le pays.

6. Les autorités centrafricaines ont expliqué que le cycle électoral de 2011, qui s'était déroulé dans un esprit d'ouverture et de transparence et qui avait donné une large majorité au parti au pouvoir, avait permis de consolider la situation politique. Elles ont confirmé que les réformes annoncées seraient appliquées sans retard et ont convenu que la séance du Conseil de sécurité de décembre serait une bonne occasion de faire le point sur les progrès accomplis. Le Premier Ministre a expliqué qu'il serait tenu compte des enseignements tirés du cycle électoral de 2011 et de l'expérience des pays voisins pour réformer le Code électoral et créer un secrétariat technique permanent en prévision des élections à venir. Tant le Premier Ministre que

le Président de l'Assemblée nationale ont réaffirmé à la délégation que des consultations vastes et ouvertes seraient à cet égard engagées, sans toutefois fixer de calendrier. Le Chef de l'État s'est déclaré prêt à travailler avec une opposition responsable, en déplorant qu'il n'y en ait pas. Le Premier Ministre a aussi annoncé que les vastes consultations du Comité sur la lutte contre la corruption avec tous les secteurs de la société étaient désormais achevées et que celui-ci organiserait un colloque national à la mi-novembre pour élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption.

7. La délégation s'est aussi enquis des relations entre la République centrafricaine et le Fonds monétaire international (FMI) depuis qu'une mission du Fonds dans le pays en juillet 2011 y avait découvert que des dépenses sans justificatifs avaient été effectuées en 2010. L'objectif de la mission était de négocier un nouvel accord de Facilité élargie de crédit, le précédent ayant expiré en septembre 2010. Les résultats avaient été si décevants, en partie parce que la période électorale avait perturbé la bonne gestion des finances publiques, qu'un nouveau programme n'était pas envisageable en l'état actuel. Le Président a souligné qu'il était important de rétablir la stabilité macroéconomique et de normaliser les relations avec le FMI afin de restaurer la confiance des autres donateurs, et recommandé que le Chef de l'État envoie rapidement une délégation de haut niveau à Washington à cet effet. Il a aussi expliqué que le FMI avait vu d'un mauvais œil l'absence du Ministre des finances à sa réunion annuelle d'automne 2011 et les lettres qu'il avait envoyées par la suite pour demander la conclusion d'un nouvel accord stand-by. Le Chef de l'État et le Premier Ministre ont pris note de ces suggestions.

8. La délégation a aussi examiné en détail les progrès accomplis dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Durant la réunion avec le Comité directeur, le Ministre compétent a expliqué qu'il avait été désarmés et démobilisés quelque 4 800 combattants dans le nord-ouest du pays, auxquels viendraient bientôt s'ajouter environ 3 000 combattants bien armés (chiffre à confirmer) dans le nord-est une fois que la Convention des patriotes pour la justice et la paix aurait signé l'Accord de paix global. Le Comité directeur a également expliqué que le coût du désarmement et de la démobilisation avait jusqu'à présent été pris en charge par le Gouvernement (au moyen des fonds de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement, mais qu'il n'y avait plus de fonds disponibles pour l'exécution de la Stratégie nationale de réintégration adoptée en juillet 2011. Le coût actuel des activités de réinsertion et de réintégration s'élève à 19 millions de dollars, mais atteindra 25 millions avec les combattants de la Convention des patriotes. Par ailleurs, une demande de financement des opérations du Coordonnateur national de la réintégration au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix a été présentée au Secrétaire général pour un montant de 1,9 million de dollars. Le Président a encouragé le Comité directeur à lui proposer des estimations concertées sur le coût de la Stratégie nationale de réintégration et annoncé qu'il s'efforcerait de mobiliser les ressources nécessaires.

9. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, le BINUCA et les partenaires internationaux ont souligné que les autorités centrafricaines devaient élaborer une stratégie nationale réaliste à moyen et long terme, au lieu de dresser la liste de leurs desiderata (essentiellement dans le domaine militaire), en précisant qu'ils étaient prêts à les y aider et qu'une telle stratégie ne devrait pas uniquement porter sur le matériel et les casernes mais également sur les formations, les

procédures de sélection, l'équilibre ethnique, la justice militaire et d'autres aspects comme le contrôle parlementaire, le paiement des salaires, et englober les autres acteurs contribuant aux services de sécurité. La réforme du secteur de la sécurité n'a fait aucun progrès au cours de l'année écoulée en raison du manque de coordination au sein du Gouvernement centrafricain et du refus du Coordonnateur national de la réforme de communiquer avec la communauté internationale. Le Chef de l'État a informé la délégation que le Gouvernement avait rempli son rôle, mais qu'il attendait que la communauté internationale lui vienne en aide. Il a admis que les forces de sécurité nationales n'étaient pas en mesure de répondre efficacement aux nombreuses menaces que représentaient les groupes armés, souvent composés d'éléments étrangers. Il a déclaré que les millions de dollars dépensés pour les opérations de maintien de la paix qui se sont succédées en République centrafricaine auraient pu servir à renforcer substantiellement les forces de sécurité nationales, qui auraient pu résoudre de nombreux problèmes sans être limitées par leur mandat comme les missions de maintien de la paix. En attendant, les autorités centrafricaines ont fait ce qu'elles pouvaient avec les moyens limités dont elles disposaient.

10. Le Ministre chargé de la défense nationale a expliqué durant la réunion avec le Comité sectoriel sur la réforme du secteur de la sécurité qu'à la suite du Colloque national de 2008, des activités à court terme avaient été exécutées de façon satisfaisante dans le respect d'un calendrier convenu d'avance. Des membres du personnel militaire ont pris leur retraite afin que les effectifs des forces armées puissent se renouveler et des casernes sont en cours de construction en plusieurs endroits du pays (grâce au financement du Fonds de consolidation de la paix) afin de créer des garnisons qui permettent à l'armée de mieux faire face aux différentes menaces. Le Gouvernement était prêt à intégrer les ex-combattants démobilisés dans les forces de sécurité, dans le respect de l'équilibre ethnique et dans la limite des effectifs souhaitables. Un code de justice militaire était en cours d'élaboration. À la suite de l'échec de la Table ronde d'octobre 2009 sur la réforme du secteur de la sécurité, à l'occasion de laquelle 21 projets avaient été présentés, le Gouvernement a ramené à 10 la liste des projets prioritaires qui ont été incorporés au deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour 2011-2015 et compte sur l'appui financier de la communauté internationale pour couvrir les frais d'exécution de ces projets, estimés à 55 millions de dollars, qui visent essentiellement à renforcer les forces armées sur le plan matériel.

11. En ce qui concerne l'exécution des projets financés au moyen du Fonds de consolidation de la paix, les autorités centrafricaines ont exprimé de nouveau leur reconnaissance pour les ressources importantes mises à disposition pour les projets dans le pays lors d'une réunion avec le Comité directeur du Fonds, mais elles ont aussi déploré auprès de la délégation la lenteur des versements, la complexité des procédures et les frais généraux élevés. Le représentant du Fonds a expliqué que les procédures du Fonds obligeaient ce dernier à passer par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, mais que l'objectif principal était d'aider la République centrafricaine et non de renforcer la capacité du système des Nations Unies. Le taux de 7 % appliqué aux frais généraux est une règle générale qui s'applique à tous les organismes des Nations Unies dans tous les pays. Les représentants de la société civile se sont plaints du peu de cas qui était fait de leurs propres priorités lors du choix des projets prioritaires du Fonds, ce à quoi il leur a été rétorqué qu'ils étaient mal organisés et incapables de communiquer et de défendre leurs droits de façon univoque. Durant sa visite sur le terrain à N'Délé, la délégation a visité un service de consultation juridique géré par le Conseil danois

pour les réfugiés et financé au moyen du Fonds. Il en est ressorti qu'il est clair que les processus de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration ont besoin de davantage de fonds. Aussi des efforts devraient être faits pour obtenir une troisième allocation de crédits.

12. Dans le domaine de la justice et de l'état de droit, la délégation a visité la prison centrale de Ngaraba, à Bangui, et constaté les conditions de vie misérables des détenus. Le Directeur a expliqué que l'absence d'électricité durant le jour et les coupures d'eau incessantes posaient de sérieux problèmes à l'administration de la prison. Le Président s'est enquis de la suite donnée à la lettre qu'il avait adressée au Ministre de la justice et a appris que nombre de détenus continuaient d'être placés en détention provisoire pour des durées bien plus longues que celles autorisées par la loi. Les conditions sanitaires dans la prison laissaient toujours à désirer, même si l'arrivée de moustiquaires à l'initiative du Président avait permis d'améliorer la situation. À la fin de la mission, le Président a brièvement abordé ces questions avec le Ministre de la justice, qui lui a dit que certains détenus en détention provisoire prolongée avaient déjà été libérés et qu'il suivrait de près les autres questions.

13. La délégation a aussi été informée par le Chef de la délégation de l'Union européenne de l'état d'avancement du programme des pôles de développement visant à soutenir le Gouvernement dans sa lutte contre la pauvreté. Les trois premiers pôles devraient être situés à Bozoum, Sibut et Bambari, où des infrastructures publiques et économiques (marchés, stations de bus, puits artésiens) et des routes de desserte devraient être construites et entretenues par les populations locales. Des appels d'offres ont été lancés, mais il est difficile de trouver des entrepreneurs locaux qualifiés. Tout comme n'importe quel autre citoyen, les ex-combattants seraient encouragés à chercher un emploi dans ces projets de construction nécessitant une main-d'œuvre importante. Toutefois, le projet ne prévoit pas de mesures d'incitation à la création d'emplois visant spécifiquement les ex-combattants. Des formations seraient dispensées aux organisations de la société civile par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales internationales. L'action de l'Union européenne devrait être complétée par celle des gouvernements et des autres donateurs. Bien qu'il existe un ministère compétent pour ce projet, l'implication des autorités nationales reste limitée.

14. La délégation a abordé les questions relatives à la réconciliation nationale avec le Médiateur national, qui a décrit les récents succès et les principales difficultés rencontrés par son équipe. Il a expliqué qu'il était nécessaire de continuer à renforcer son mandat institutionnel et proposé de créer un réseau d'alerte rapide en envoyant des membres de son équipe dans certains hôpitaux et prisons afin qu'ils fassent rapport sur les violations des droits de l'homme liées au conflit. Il a aussi rappelé qu'il était urgent de financer la réintégration des ex-combattants démobilisés, notamment par des créations d'emplois ciblées, sans quoi ses efforts de médiation risquaient d'être compromis.

15. Le Président a aussi évoqué la suite donnée à la Table ronde de Bruxelles avec le Ministre chargé de la planification, qui a fait savoir au Président que le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté serait achevé en novembre, une fois que les partenaires auront formulé leurs dernières observations. Le Gouvernement centrafricain prévoit toujours d'organiser une réunion de suivi avec les donateurs, qui devrait se tenir à Bangui au début de 2012. Le Président a conseillé au Ministre de proposer un plan d'action prioritaire réaliste répondant aux

besoins les plus urgents pour les premières années de la période quinquennale couverte par le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

II. Conclusions

16. Les conclusions et recommandations formulées par la délégation de la Commission à l'issue de sa visite en République centrafricaine sont énoncées ci-après :

Importance de plus en plus marquée du contexte et des aspects régionaux

17. Plus que jamais, la Commission reconnaît qu'il est crucial d'asseoir le processus de consolidation de la paix en République centrafricaine dans ses dimensions régionales. Il faut tirer parti du rôle actif et parfois décisif joué par certaines organisations régionales et sous-régionales comme l'Union africaine, la CEMAC et la CEEAC, et les amener à s'engager encore davantage.

18. D'autre part, deux des dernières sources d'insécurité en République centrafricaine sont de nature régionale, à savoir la menace que représentent la LRA et le groupe dirigé par le Tchadien Baba Laddé, bien qu'un cessez-le-feu ait été signé avec ce dernier. Là encore, mieux coopérer avec les pays voisins confrontés aux mêmes menaces renforcerait la sûreté de tous. Les efforts déployés par le Médiateur national ont notablement porté leurs fruits ces derniers mois et il faut envisager de s'appuyer davantage sur ses bons offices.

Réintégration

19. La délégation de la Commission réaffirme qu'il faut aller de l'avant rapidement avec le volet Réintégration du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration en République centrafricaine. Un nombre considérable de combattants ont déjà été désarmés et démobilisés, et il faut donc d'urgence mettre la dernière main à la stratégie de réintégration que le Comité directeur du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration a revue et approuvée, résoudre les problèmes de financement, trouver des bailleurs de fonds et mettre en place des dispositifs de décaissement.

20. La délégation de la Commission souligne également qu'il est important de passer en revue les programmes et les activités que les différents partenaires internationaux mènent ou prévoient de lancer dans l'espoir de renforcer les synergies entre les activités de relance économique et le volet réintégration du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le programme des pôles de développement de l'Union européenne en est un exemple fort prometteur à première vue, car il peut permettre de créer des emplois pour les anciens combattants dans différentes villes secondaires du pays. De même, on pourrait envisager de réaligner les activités actuellement financées par la Banque mondiale pour faciliter la réintégration des anciens combattants dans les communautés d'accueil, qui ont souvent été touchées par le conflit ces dernières années.

Réforme du secteur de la sécurité

21. La délégation a noté qu'il n'existait apparemment toujours pas de stratégie nationale générale de réforme du secteur de la sécurité à moyen ou à long terme en République centrafricaine. À l'heure actuelle, la réforme s'articule autour de

10 projets, apparemment choisis au hasard, pour un coût total d'environ 60 millions de dollars des États-Unis. Cette approche ne permettra sans doute pas de créer une armée républicaine multiethnique, bien entraînée et apte à jouer son rôle. La délégation aide le BINUCA dans les efforts qu'il déploie pour offrir ses conseils et son expertise technique à son homologue national et encourage le Gouvernement de la République centrafricaine à maintenir un dialogue ouvert avec la communauté internationale.

22. La délégation craint que le retrait des forces sous-régionales de la MICOPAX à l'expiration de leur mandat en 2013 ne crée un vide sécuritaire, et encourage le Gouvernement de la République centrafricaine à anticiper cette situation. Il serait avisé d'évaluer la situation en 2012 et de prendre des mesures pour proroger au besoin le mandat de la MICOPAX.

Fonds monétaire international

23. La délégation s'inquiète des conclusions de la récente mission envoyée par le Fonds monétaire international en République centrafricaine. Elle encourage vivement le Gouvernement à agir vite et donner au FMI des explications pour en finir avec cette situation et permettre la reprise des activités du FMI et de la Banque mondiale dans le pays.

24. La délégation note avec satisfaction que le Gouvernement a déjà pris des mesures, ces derniers mois, pour faire pièce aux pratiques révélées par le rapport du FMI et elle se félicite des initiatives concrètes prises dans certains cas pour lutter contre la corruption et l'abus de fonds publics. La délégation encourage les autorités à prendre à bras-le-corps le problème de la corruption, en diligentant des enquêtes en cas d'allégations et en prenant toutes les mesures légales voulues.

Rôle de la communauté internationale

25. La délégation a appris avec inquiétude que, dans certains cercles, on affirme souvent qu'en appuyant trop mollement certaines initiatives nationales, la communauté internationale serait responsable du retard pris, notamment en ce qui concerne les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de réforme du secteur de la sécurité. Le Gouvernement a toutefois récemment fait montre de plus d'initiative et ainsi permis des progrès très encourageants, notamment dans le domaine du DDR, signe d'une meilleure maîtrise de la question à l'échelle nationale. Selon la délégation, ces progrès démontrent que la volonté politique qui a longtemps fait défaut est le gage que la communauté internationale jouera un rôle plus actif dans ces domaines. De ce point de vue, la Commission note avec satisfaction l'intérêt qu'ont montré, lors de la table ronde des partenaires de juin 2011, plusieurs partenaires potentiels, notamment, pour n'en nommer que quelques-uns, l'Australie, le Japon, le Maroc et la Turquie.

26. La délégation réaffirme son engagement à travailler aux côtés de la République centrafricaine comme un certain nombre de partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux de longue date au fil des ans. La Commission et les représentants de la communauté internationale à Bangui appellent le Gouvernement de la République centrafricaine à se fixer des objectifs réalistes à sa portée pour éviter les fausses promesses.

Engagement pour l'avenir

27. Le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (PBC/3/CAF/7), adopté en 2009, expire à la fin de 2011. La Commission appelle tous les partenaires compétents à participer de façon constructive, dans les semaines et les mois à venir, aux délibérations de la formation République centrafricaine, afin de définir la nature et l'ampleur de l'engagement de la Commission dans le pays dans les années à venir, sur la base de son deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. La Commission se réjouit de recevoir en temps voulu la version finale de ce document.

Annexe I

Mandat de la visite de la Commission de consolidation de la paix en République centrafricaine (10-15 octobre 2011)

I. Objectifs de la visite

1. Les objectifs généraux de la visite sont les suivants :

a) Continuer de dialoguer et de coopérer utilement avec le Gouvernement de la République centrafricaine et les autres parties prenantes au processus de consolidation de la paix;

b) Évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes priorités arrêtées pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, telles que définies dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et les autres stratégies de consolidation de la paix, compte tenu de la deuxième version révisée du Cadre, adoptée à titre informel à New York le 13 septembre 2011, tout en continuant d'actualiser le Cadre à la lumière des changements survenus sur le terrain;

c) Poursuivre les échanges sur ce que sera la collaboration entre la République centrafricaine et la Commission de la consolidation de la paix, ainsi que les organismes opérationnels, fonds et programmes des Nations Unies présents dans le pays, après la période couverte par le Cadre.

2. Durant sa visite, la délégation s'attachera particulièrement à :

a) Se renseigner sur l'état d'avancement du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du pays;

b) Évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la relance et la poursuite du dialogue avec l'opposition et l'amélioration du système électoral, de sorte que les efforts déployés en vue d'une collaboration future avec les autorités nouvellement élues et les autres acteurs nationaux sur le plan de la consolidation de la paix puissent être dûment pris en compte;

c) Évaluer les progrès accomplis pour ce qui est, d'une part, du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et, d'autre part, de la réforme du secteur de la sécurité, en particulier la stratégie de réintégration et la définition d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité portant sur le moyen et le long terme;

d) Évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de pôles de développement et déterminer quel concours la Commission de consolidation de la paix pourrait apporter;

e) Travailler avec les responsables centrafricains de la consolidation de la paix afin de cerner les obstacles réels ou potentiels à la consolidation de la paix et trouver les moyens de les surmonter;

f) Évaluer l'amélioration des conditions de détention à la prison centrale de Bangui (Ngaraba), obtenir des renseignements sur les mesures prises comme suite à la lettre adressée au Ministre de la justice par le Président de la Commission de

consolidation de la paix et déterminer comment l'état de droit et les moyens du système pénitentiaire pourraient être améliorés.

II. Messages clés sur les priorités de consolidation de la paix

A. Messages à caractère général

3. La délégation communiquera divers messages à caractère général, à savoir :

a) **Appropriation du programme par le pays.** La Commission de consolidation de la paix reste déterminée à ce que le Gouvernement de la République centrafricaine s'approprie le programme et ce qui doit se traduire par l'élaboration d'un projet commun sans exclusive pour l'avenir du pays, fondé sur la consolidation de la paix et le développement;

b) **Attachement aux accords de paix.** La Commission demande au Gouvernement de la République centrafricaine d'exhorter tous ceux qui sont associés au processus de consolidation de la paix à manifester leur attachement aux accords de paix et à s'abstenir de tout acte d'hostilité du type de ceux qui ont été constatés en septembre 2011 aux alentours de Bria, dans le nord du pays, et de prier instamment tous les groupes de revenir aux positions convenues, de prendre part au programme de DDR et de participer au processus politique;

c) **Réconciliation nationale.** À la suite des élections présidentielle et législatives de 2011 et compte tenu de leurs résultats, la Commission engage les autorités nationales à travailler avec tous les partis, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition, afin de jeter les bases de consultation à participation non limitée et d'un espace politique ouvert à tous. La communauté internationale espère que la création d'un espace d'échange entre tous les partis ouvrira la voie à des progrès sur d'autres fronts.

B. Collaboration future de la Commission de consolidation de la paix avec la République centrafricaine

4. La Commission de consolidation de la paix espère pouvoir continuer de dialoguer utilement avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux concernés pour déterminer comment collaborer au mieux avec la République centrafricaine en se fondant sur le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

5. En préalable à la définition des modalités de collaboration entre la Commission de consolidation de la paix et la République centrafricaine, la délégation s'acquittera des tâches suivantes :

a) Elle demandera au Gouvernement comment il compte donner suite à la table ronde des partenaires qui s'est tenue à Bruxelles le 17 juin 2011, notamment en ce qui concerne l'établissement des priorités et d'un calendrier d'exécution, ainsi que la communication avec les donateurs et donateurs potentiels, compte tenu du contexte actuel;

b) Elle se renseignera pour savoir si une réunion de suivi pourrait être organisée à Bangui et quel concours serait attendu du système des Nations Unies si c'était le cas;

c) Elle étudiera les moyens que le système des Nations Unies pourrait mettre en œuvre pour apporter un appui accru malgré la difficulté de la situation et s'efforcera de déterminer comment la Commission pourrait faciliter l'action des Nations Unies sur le terrain;

d) Elle se renseignera sur l'articulation du plan-cadre et du plan d'action des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement avec le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté;

e) Elle se renseignera sur la façon dont les partenaires internationaux voient la situation en République centrafricaine et étudiera les moyens de consolider et démultiplier les progrès accomplis grâce aux efforts déployés par la communauté internationale en faveur de la consolidation de la paix;

f) Elle se renseignera sur les mécanismes mis en place au niveau du pays pour renforcer la collaboration et améliorer la coordination des partenaires internationaux, y compris les organismes des Nations Unies;

g) Elle se renseignera sur les intentions des partenaires potentiels.

C. Réforme du secteur de la sécurité et programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration

6. La Commission de consolidation de la paix suit de près la réforme du secteur de la sécurité et la mise en œuvre du programme de DDR, surtout depuis la table ronde des partenaires qui s'est tenue à Bruxelles en juin 2011. À cet égard, la délégation s'acquittera des tâches suivantes :

a) Elle se renseignera sur ce que le Gouvernement compte faire pour faire avancer les deux processus et sur les moyens que le système des Nations Unies met en œuvre pour l'assister dans ces domaines;

b) Elle organisera des débats et facilitera le partage de données d'expérience, notamment avec des pays du Sud ou des pays ayant une expérience comparable dans ces domaines;

c) Elle soulignera qu'il importe que le pays continue de s'efforcer de se doter d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité qui porte sur le moyen et le long terme et soit coordonnée avec les autres priorités de consolidation de la paix, à servir la bonne gouvernance, l'état de droit et la réforme de la justice. La Commission continue de juger important qu'une telle stratégie soit mise au point avec l'assistance technique et l'appui d'experts d'autres pays, notamment de pays du Sud.

7. La Commission de consolidation de la paix continue de s'intéresser au volet réintégration du programme de DDR, qui doit faire l'objet d'un plan plus détaillé, notamment en ce qui concerne la mobilisation et l'utilisation des fonds et la coordination avec les activités de relèvement menées au niveau local grâce à des fonds de la communauté internationale.

8. La Commission de consolidation de la paix souhaiterait obtenir des renseignements détaillés sur les moyens mis en œuvre pour collecter, dans le cadre

du programme de DDR, les armes les plus dangereuses des ex-membres de groupes armés.

9. La Commission de consolidation de la paix porte une attention particulière au ralliement de la Convention des patriotes pour la justice et la paix à l'Accord de paix global de Libreville et, pas conséquent, au programme de DDR, ainsi qu'au dialogue avec les rebelles tchadiens du Front populaire pour le redressement. Elle s'intéresse aussi aux efforts que fait le Gouvernement pour instaurer un cessez-le-feu entre la Convention et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement, compte tenu des affrontements qui ont récemment opposé ces deux entités dans le nord-est du pays.

10. La Commission de consolidation de la paix suit de près les dispositions adoptées pour rendre plus transparent l'emploi des fonds alloués au programme de DDR, d'autant que les mesures prises jusqu'ici ne sont pas à la hauteur des sommes débloquées par la communauté internationale.

D. Bonne gouvernance, droits de l'homme et état de droit

11. La Commission de consolidation de la paix suit avec grand intérêt l'évolution de la situation au lendemain des élections en République centrafricaine, en particulier en ce qui concerne les recommandations faites par la Cour constitutionnelle et acceptées par le Gouvernement, qui portent sur la révision du Code électoral, l'informatisation des listes électorales et la création d'un organe permanent et indépendant chargé d'organiser les futures élections.

12. La Commission attache également de l'importance aux progrès réalisés pour ce qui est de faire respecter la loi, et notamment mettre en œuvre le plan décennal de réforme du secteur de la justice.

13. Pendant sa visite sur le terrain, la délégation :

a) Demandra aux organisations de femmes d'évaluer le processus électoral qui vient d'avoir lieu et la participation des femmes au Gouvernement et à l'Assemblée nationale qui en découle;

b) Enquêtera sur la situation actuelle en matière de droits de l'homme et examinera les résultats obtenus par le Conseil des droits de l'homme et le Bureau du Médiateur;

c) Soulignera la nécessité, tant pour le Gouvernement que pour la communauté internationale, d'enquêter sur les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dont il a été fait état, y compris les exécutions extrajudiciaires, les arrestations arbitraires et la torture pratiquée par des entités armées;

d) Félicitera le Gouvernement centrafricain des récents progrès de son système judiciaire et continuera d'insister sur l'importance de la protection et de la promotion des droits de l'homme comme fondements d'une paix et d'une réconciliation durables;

e) Encouragera le Gouvernement à établir des directives en réponse aux violations des droits de l'homme liées à la sorcellerie, à la violence sexiste, à la violence familiale et aux graves violations de droits de l'homme commises par les forces armées;

f) Soulignera la nécessité de placer l'École nationale de la magistrature sous la responsabilité du Ministère de la justice et non du Ministère de la défense;

g) Insistera sur l'importance d'une bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des ressources naturelles, en vue de faire de l'exploitation minière un atout du point de vue du développement économique bénéficiant à toute la population du pays;

h) Soulignera combien il importe de promouvoir un règlement politique n'excluant personne et de s'efforcer de renforcer la participation des groupes exclus, comme les ex-combattants et les jeunes au processus politique.

E. Les enfants, les conflits armés et les violences sexuelles commises en période de conflit

14. Lors de sa visite sur le terrain, la délégation :

a) Saluera les mesures prises récemment pour élaborer des plans d'action avec l'Armée populaire pour la restauration de la République et la démocratie et la Convention des patriotes pour la justice et la paix en vue de mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants et encourager les intéressés à appliquer ces mesures et à entrer en contact avec d'autres groupes armés énumérés dans le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine au Conseil de sécurité (S/2011/311) afin de mettre au point un plan d'action. La visite de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Radhika Coomaraswamy, prévue en novembre 2011, sera l'occasion de faire le point des efforts accomplis et d'appuyer d'autres initiatives de protection de l'enfance dans le pays;

b) S'informer des mesures prises par le Gouvernement, la société civile et la communauté internationale pour assurer la protection des enfants, en particulier la réintégration à long terme des enfants qui se trouvaient dans des groupes armés;

c) Enquêtera sur la situation actuelle en matière de violence sexuelle et de violence infligée aux enfants dans le pays et sur les réponses apportées et examinera les moyens les plus efficaces pour la Commission de consolidation de la paix d'apporter son aide dans ce domaine;

d) S'enquerra de la manière dont l'ONU appuie la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés (voir S/AC.51/2011/5).

15. La Commission de consolidation de la paix continue également de s'intéresser à la protection des femmes et aux efforts déployés par l'État, la société civile et la communauté internationale à cet égard. La visite de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Margot Wallström, prévue pour fin 2011, permettra de continuer à souligner l'importance de cette problématique.

16. Dans l'optique de la prise en charge des projets par le pays, la Commission de consolidation de la paix peut aider le Gouvernement à arrêter les mesures à prendre en vue de promouvoir les droits des femmes et des enfants et encourager la pleine intégration de ces mesures aux stratégies nationales de consolidation de la paix. Il serait également opportun que la Commission examine les moyens de mobiliser des

ressources en vue de renforcer les capacités des principaux responsables de la question des droits des femmes et des enfants au sein du Gouvernement, notamment par des programmes visant à sensibiliser les institutions à ces deux domaines.

F. Pôles de développement

17. Lors de sa visite sur le terrain, la délégation :

a) Demandra à l'Union européenne (qui joue actuellement un rôle de premier plan) son rapport sur la mise en œuvre du programme relatif aux pôles de développement;

b) Déterminera la manière dont la Commission peut intervenir dans le programme ayant trait aux pôles de développement et le soutenir, en s'attachant aux éléments du programme qui contribuent à la consolidation de la paix dans le pays;

c) Renforcera des synergies déjà existantes et définira d'autres synergies possibles entre le programme relatif aux pôles de développement et le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

III. Composition de la délégation

18. Les membres de la délégation sont les suivants :

Jan Grauls, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix

Charles-Armel Doubane, Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Abulkalam Abdul Momen, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies

Michel Régis Onanga Ndiaye, Mission permanente du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Amador Sánchez Rico, Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Frédéric Jung, Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

Filip Vanden Bulcke, Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Brian J. Williams, Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Alessandra Trabattoni, Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Annexe II

Programme de la visite

<i>Date/heure</i>	<i>Activité</i>
Lundi 10 octobre 2011	
15 h 15-15 h 45	Réunion d'information sur la sécurité
15 h 45-16 h 30	Exposé général de la Représentante spéciale du Secrétaire général
16 h 30-17 h 30	Point de la situation par les chefs de section du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)
17 h 30-18 h 30	Réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies
Mardi 11 octobre 2011	
9 h 30-10 h 25	Réunion avec le Ministre des Affaires étrangères
10 h 30-11 h 45	Réunion avec le Premier Ministre
14 h 30-15 h 30	Réunion avec le Comité de pilotage du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration
16 heures-17 heures	Réunion avec le Comité sectoriel chargé de la réforme du secteur de la sécurité
Mercredi 12 octobre 2011	
9 h 30-10 h 15	Réunion avec le Ministre d'État au Plan et avec les Coprésidents du Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix
10 h 15-12 h 15	Réunion avec le Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix
12 h 30-13 h 30	Réunion avec le Président de l'Assemblée nationale
16 heures-17 heures	Réunion avec le Ministre de la santé
17 h 15-18 h 10	Réunion avec le conseiller du BINUCA en matière d'éducation, d'affaires sociales et d'égalité des sexes
Jeudi 13 octobre 2011	
9 heures-11 h 15	Séance d'ouverture des consultations sur la justice et l'état de droit en République centrafricaine – Action mondiale des parlementaires
11 h 45-12 h 30	Visite à la prison centrale de Ngaraba, à Bangui
14 h 30-15 h 30	Réunion avec le Comité des partenaires extérieurs (COPESPOD) et le forum des ambassadeurs africains

<i>Date/heure</i>	<i>Activité</i>
16 heures-16 h 45	Réunion avec des représentants de la société civile
17 h 15-18 heures	Réunion avec le médiateur national
18 h 15-19 h 30	Présentation du programme relatif aux pôles de développement – Union européenne
Vendredi 14 octobre 2011	
9 h 30-15 heures	Visite à N'Délé
18 heures	Réunion avec le Chef de l'État
Samedi 15 octobre 2011	Départ de la délégation
